

**EVALUATION D'ENSEMBLE SOUS FORME DE QUESTIONS A CHOIX MULTIPLES (QCM) DU COURS SUR  
LES TECHNIQUES D'URBANISME**

**1-Une Commune applique les Règles Générales d'Urbanismes lorsque celle-ci :**

- a-Dispose des documents de planification urbaine ;
- b-Ne dispose pas de documents de la planification urbaine ;
- c-Délivre les actes administratifs d'urbanisme.

**2) L'Application des règles Générales d'Urbanisme par une Commune est assujettie à :**

- a-Approbation du préfet ;
- b-Délibération du Conseil Municipal ;
- c-Approbation du Ministre en charge de l'urbanisme.

**3) Les Documents de Planification Urbain reconnue par la loi d'Urbanisme au Cameroun sont :**

- a-Le plan directeur d'urbanisme, le plan d'occupation des sol le plan de secteur et le plan sommaire d'urbanisme ;
- b-Le Certificat d'Urbanisme, l'Autorisation de Lotir, le Permis de Construire, le Certificat de Conformité et le Permis d'Implanter ;
- c-La Restructuration, Rénovation, Lotissement et le Remembrement.

**4) Les actes administratifs d'urbanisme délivrés par les Communes sont :**

- a-Le Certificat d'Urbanisme, l'Autorisation de Lotir, le Permis de Construire, le Permis de Démolir, le Certificat de Conformité et le Permis d'Implanter ;
- b-Le Plan Directeur d'Urbanisme, le Plan d'Occupation des Sols, le Plan de Secteur et le Plan Sommaire ; d'Urbanisme ;
- c-La restructuration, rénovation, lotissement.

**5) Les opérations d'aménagements foncier concernent :**

- a-Le certificat d'urbanisme, l'autorisation de lotir, le permis de construire, le permis de démolir le certificat de conformité ;
- b-La restructuration ou rénovation urbaine, lotissement, les opérations d'aménagement concerté, voirie et réaux divers, équipement et remembrement ;

*Proposé par : Abdouramanou Aminou*

c-Le plan d'occupation des sols, le plan de secteur, plan sommaire d'urbanisme ;

**6) Le Ministre en charge des Domaines approuve sur proposition du Préfet le lotissement :**

a) Domanial ;

b) Communal ;

c) Privé.

**7) Le Préfet approuve sur proposition du Maire le lotissement :**

a) Domanial ;

b) Communal ;

c) Privé.

**8) Le Maire approuve sur proposition d'une Commission compétente le lotissement :**

a) Domanial ;

b) Communal ;

c) Privé.

**9) Le Certificat d'Urbanisme est :**

a-Un acte administratif d'urbanisme exigé pour toutes les constructions non éligibles en permis de construire ;

b-Un document d'information sur les règles d'urbanisme et les servitudes administratives auxquelles est assujéti un terrain ;

c-Un acte administratif qui autorise une construction après vérifications de sa conformité avec les règles de l'art et les règles d'urbanismes en vigueur ;

**10) l'Autorisation de Lotir est :**

a-Un acte permettant de procéder à un lotissement dont l'opération a pour résultat la division d'une propriété foncière en lot ;

b-Un acte par lequel le maire constate que l'ouvrage réaliser est conforme aux indications contenues dans les documents ayant fait l'objet la délivrance du permis de construire ;

c-Acte administratif qui autorise la destruction partielle ou total d'un immeuble bâti.

**11) Constitut une opération d'aménagement foncier :**

a-La Restructuration ou la Rénovation urbaine ;

*Proposé par : Abdouramanou Aminou*

b-Le Plan Directeur d'Urbanisme ;

c-Le Certificat d'Urbanisme.

**12) Constitut un document de planification urbaine :**

a-Le Certificat d'Urbanisme ;

b-Le Plan de Secteur ;

c-Le Lotissement.

**13) Le Permis de Construire est :**

a-Une opération ayant pour résultat la division d'une propriété foncière en lots ;

b-Un document d'information sur les règles d'urbanisme et les servitudes administratives auxquelles est assujettie un terrain ;

c-Un Acte administratif qui autorise une construction après vérification.

**14) Le Permis d'implanter est :**

a-Un Acte administratif qui autorise la destruction partielle ou totale d'un immeuble ;

b-Un Acte administratif d'urbanisme exige pour toutes les constructions non éligibles au permis de construire ;

c-Un Acte administratif qui autorise une construction après vérification.

**15) Le Certificat de Conformité est :**

a-Un Acte par lequel le Maire constate que l'ouvrage réalisé est conforme aux indications contenues dans les documents délivrés pour les différents permis et autorisation ;

b-Un Acte administratif qui autorise une construction après vérification ;

c-Un Acte administratif qui autorise la destruction partielle ou totale d'un immeuble.

**16) Les Communes tirent les ressources prélevées sur l'urbanisation notamment :**

a-Le Plan Sommaire d'Urbanisme ;

b-Le Certificat d'Urbanisme ;

c-La Restructuration ou Rénovation Urbaine.

**17) Les dépenses obligatoires de l'Etat en matière d'urbanisation concernent tous les équipements structurants et stratégiques notamment :**

*Proposé par : Abdouramanou Aminou*

a-Les Voies et Réseaux Primaires ;

b-Le Permis de Construire ;

c-Le Plan Directeur d'Urbanisme.

**18) La durée de validité d'un Permis de Construire à partir de sa date de délivrance est de :**

a- Six mois (06) ;

b-Un an ou douze mois (12) ;

c-Deux ans ou Vingt-quatre mois (24).

**19) La durée de validité d'un Certificat d'urbanisme est de :**

a-Six mois (06) ;

b-Un an ou douze mois (12) ;

c-Deux ans ou Vingt-quatre mois (24).

**20) Le Permis de Construire est prorogé une seule fois pour une durée de :**

a-Six mois (06) ;

b-Un an ou douze mois (12) ;

c-Deux ans ou Vingt-quatre mois (24).

BONNE CHANCE...

*Proposé par : Abdouramanou Aminou*